

# Directives santé

Médecine du personnel et du travail

Afin de garantir la protection vaccinale de chacun, la médecine du travail de l'HFR recommande que tous les collaborateurs s'assurent de la mise à jour de leurs vaccins auprès de leur médecin traitant et ceci avant le début de leur emploi. La protection vaccinale est définie par catégorie de personnel. Elle se décline sous forme d'immunités et de vaccinations exigées ou recommandées selon le tableau ci-dessous :

CATÉGORIE DE PERSONNEL	IMMUNITÉS / VACCINATIONS EXIGÉES	IMMUNITÉS / VACCINATIONS RECOMMANDÉES
Personnel administratif sans contact avec les patients	Aucune	Rougeole - Oreillons - Rubéole Varicelle Diphtérie-tétanos Coqueluche entre 25 et 30 ans
Personnel administratif en contact avec les patients	Rougeole - Rubéole Varicelle	Oreillons Diphtérie-tétanos Coqueluche entre 25 et 30 ans
Personnel non-soignant à risque infectieux (service technique - jardins et extérieurs - propreté et hygiène - service des transports)	Rougeole - Rubéole Varicelle Diphtérie-tétanos Hépatite B	Oreillons Hépatite A Coqueluche entre 25 et 30 ans
Personnel non-soignant sans risque infectieux	Aucune	Rougeole - Oreillons - Rubéole Varicelle Diphtérie-tétanos Coqueluche entre 25 et 30 ans
Personnel soignant	Rougeole - Rubéole Varicelle Hépatite B (avec dosage quantitatif anticorps anti-HBs) Diphtérie-tétanos Coqueluche (pédiatrie - gynécologie - obstétrique - maternité - crèche) Hépatite A (endoscopie digestive)	Oreillons Hépatite A (hors secteur à risque) Coqueluche entre 25 et 30 ans (hors secteur à risque)
Personnel de laboratoire	Rougeole - Rubéole Varicelle Hépatite B (avec dosage quantitatif anticorps anti-HBs) Diphtérie-tétanos Meningocoque (pour le laboratoire de bactériologie) Hépatite A (pour les laboratoires de bactériologie, virologie, parasitologie, pathologie si contact avec les selles)	Oreillons Hépatite A (hors secteur à risque) Coqueluche entre 25 et 30 ans Fièvre typhoïde
Personnel de restauration	Hépatite A (Si manipulation d'aliments)	Hépatite A Rougeole - Oreillons - Rubéole Varicelle Diphtérie-tétanos
Bénévoles sans contact avec les patients	Aucune	Rougeole - Oreillons - Rubéole Varicelle Diphtérie-tétanos Coqueluche entre 25 et 30 ans
Bénévoles en contact avec les patients	Rougeole - Rubéole Varicelle Coqueluche (pédiatrie - gynécologie - obstétrique - maternité - crèche)	Oreillons Diphtérie-tétanos Hépatite B Hépatite A Coqueluche entre 25 et 30 ans (hors secteur à risque)



Le service de médecine du personnel et du travail vérifiera votre carnet de vaccination, ou à défaut le certificat de votre médecin traitant lors de la visite médicale d'entrée au sein de l'HFR. Au besoin, les vaccins manquant seront complétés par le service de la médecine du personnel et du travail.

Recommandations vaccinales de l'OFSP :  
<http://www.bag.admin.ch/ekif/04423/04428/04434/index.html?lang=fr>

<b>MALADIE</b>	<b>IMMUNITE ACQUISE SI</b>
Hépatite B	<p>≥ 3 doses (ou 2 doses si 1<sup>ère</sup> dose Engerix B20/ HBVAXPRO 10/ Gen HB-VAX 10 entre 11et 16 ans) <b>et</b> Sérologie Anti-HBs Ig ≥ 100UI (1 fois suffit)</p> <p>Ou ancienne hépatite B guérie (confirmée par sérologie)</p>
Rougeole	<p>2 doses de vaccin Ou sérologie positive Ou antécédents certains de maladie</p>
Rubéole	<p>2 doses de vaccin Ou sérologie positive Ou antécédents certains de maladie</p>
Oreillons	2 doses de vaccin
Varicelle	<p>2 doses de vaccin Ou sérologie positive Ou antécédents certains de maladie</p>
Coqueluche	1 dose de vaccin diphtérie-tétanos-coqueluche datant de moins de 10 ans
Hépatite A	<p>2 doses de vaccin Ou sérologie positive Ou antécédents certains de maladie</p>
Diphtérie-Tétanos	5 doses de vaccin (3 doses de vaccin si effectué après l'âge de 6 ans) et dernier rappel datant de moins de 20 ans.

Si vous avez des questions concernant les exigences vaccinales ou immunitaires, vous pouvez contacter le service de la médecine du personnel et du travail de l'HFR au 026/306.06.35.